

2010

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

L'an deux mil dix,
le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

OBJET :

Délégation du service public d'assainissement (collecte et transport des eaux usées)

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

Par contrat d'affermage en date du 1er janvier 1996 la Ville de L'AIGLE a délégué la gestion de son service public assainissement à la société Lyonnaise des Eaux France (filiale du groupe Suez).

Le contrat d'affermage arrivant ainsi à expiration le 31 décembre 2010, il convient en conséquence de mettre en place la procédure destinée à confier la gestion du service public d'assainissement à l'expiration du contrat en cours.

Trois éléments principaux concourent à ce que la Ville de L'AIGLE continue de recourir à la procédure de délégation de service public :

- A l'inverse d'une gestion en régie, la procédure de délégation doit permettre d'escompter la remise de plusieurs offres concurrentes de nature à optimiser la gestion du service ;
- La gestion du service public d'assainissement nécessite des compétences techniques (électromécanique, chimie, physique, environnement, etc.) plus faciles à trouver et à mettre en œuvre dans le cadre d'une délégation que dans le cadre d'une régie ;
- Le recours à un délégataire permet de bénéficier de meilleures capacités en matière d'innovation.

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

4 MAR. 2010

Le Maire,



Thierry PINOT



Conformément à l'article L. 1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport joint en annexe à la présente délibération présente les caractéristiques des prestations à assurer par le futur exploitant de ce service public.

Compte tenu des diverses possibilités offertes, il vous est proposé de poursuivre sous forme d'une délégation de service public la gestion du service public d'assainissement de la Commune avec engagement de l'exploitant à supporter les risques liés à l'exploitation du service.

Les principales dispositions du futur contrat de délégation du service sont :

- L'obligation de continuité de service public ;
- La responsabilisation de l'exploitant sur la qualité du service public ;
- La gestion patrimoniale ;
- L'engagement de l'exploitant à supporter les risques liés à l'exploitation du service ;
- Le contrat aura une durée de 7 ans maximum.

le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et suivants ;

Vu la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques ;

Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 15 Février 2010

Vu le rapport ci-joint prévu par l'article 42 de la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 présentant les différents modes de gestion ainsi que les caractéristiques quantitatives et qualitatives du service et les prestations que doit assurer le délégataire ;

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE


→ **d'ADOPTER** le principe d'une gestion déléguée, à une personne morale de droit privé ou à une personne morale de droit public, de l'exploitation du service public d'assainissement de la Ville de L'AIGLE ;

→ **d'APPROUVER** le rapport joint en annexe à la présente délibération qui présente les caractéristiques des prestations à assurer par le futur exploitant de service public ;

→ **d'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et négociations nécessaires pour mener à bien la procédure de délégation, conformément aux articles L 1411-1 à L. 1411-18 du Code Général des Collectivités Territoriales et à signer les pièces y afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT

18130

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

(DB)

L'an deux mil dix,
le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

OBJET :

**AVENIR
I.M.V. (INSTRUMENTS
DE MEDECINE
VETERINAIRE) –**

**ENGAGEMENTS DE LA
VILLE DE L'AIGLE**

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

Courant 2008, la société I.M.V, leader mondial de l'insémination artificielle, a fait connaître son souhait de développer son activité tout en modernisant les conditions d'exploitation de son outil industriel. À cette fin, elle a sollicité tous les partenaires susceptibles de l'aider dans son projet.

La pérennité de cette entreprise, fleuron de l'industrie locale, a bien sûr constitué un enjeu essentiel pour notre territoire et tous les élus se sont mobilisés de même que l'Etat.

Le montage du projet peut se résumer de la façon suivante :

- création d'une nouvelle entreprise sous l'égide de la Communauté de Communes en zone industrielle,
- aides financières de la Région Basse-Normandie et de l'Union Européenne,
- rachat de la friche industrielle existant par la Ville de L'Aigle.

Sur ce dernier point, deux sites sont à distinguer :

- le site numéro un, situé rue Clémenceau, comprenant des locaux de production et de stockage, des locaux sociaux, des bureaux, le tout estimé par l'administration des Domaines à 1 132 000 €.
- le site numéro deux, situé rue Porte Rabel, comprenant des locaux de stockages et des locaux sociaux, des bureaux et des salles de réunion, salles blanches, le tout estimé par l'administration des Domaines à 327 000 €.


Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

le : 4 MAR. 2010

Le Maire,

Thierry PINOT

Pour ce second site, rue Porte Rabel, sa constitution et sa situation font qu'il apparaît tout à fait envisageable qu'il puisse être réaffecté à une autre utilisation très rapidement. C'est pourquoi, il apparaît possible et nécessaire que la ville se porte acquéreur directement dès à présent.

Le site numéro un, situé rue Clémenceau, est un ensemble important composé de quatre bâtiments industriels mais aussi de trois pavillons d'habitation.

Pour un montage financier aussi important, la Ville de L'aigle a eu l'idée de faire appel à l'Etablissement Public Foncier de Basse-Normandie (E.P.F) dont le rôle, à partir de friches industrielles ou de bâtiments existants, est d'aider les collectivités à mûrir leurs projets sans précipitation. Ainsi le principe est le suivant : l'E.P.F de Basse-Normandie achète la friche industrielle sur ses propres fonds et la réserve pendant cinq ans. Durant cette période, la Ville et l'E.P.F travailleront ensemble pour élaborer un projet. Si aucun projet ne peut se dessiner dans cet intervalle alors la ville s'engage à racheter l'ensemble du bien à l'Etablissement Public Foncier de Basse-Normandie.

Sur ces bases il a donc été possible :

- de conserver l'entreprise dans la région aiglonne,
- de procéder à l'extension et la modernisation de son outil industriel.

Par ailleurs, il est aussi aujourd'hui possible :

- d'envisager à court terme une réaffectation de l'immeuble situé rue Porte Rabel,
- de réfléchir sur le long terme à un projet d'importance pour le site situé rue Clémenceau.

Jusqu'à ce jour à la suite de discussions longues et difficiles avec les différents partenaires, M. le maire a participé à l'élaboration des différents protocoles d'accord. Aujourd'hui le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur la réalisation des deux axes d'intervention dans lesquels la ville de L'Aigle se trouve impliquée.

Avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur Philippe SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1) Par 20 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. TAUPIN, M. COUSIN, M. FRENEHARD, Mme GAGEZ) :

- **SE PRONONCE favorablement** sur le rachat des deux sites,
- **SE PRONONCE favorablement** sur la conclusion d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Basse-Normandie.

2) Par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. TAUPIN, M. COUSIN, M. FRENEHARD, Mme GAGEZ) :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer tous les documents relatifs à ces engagements et notamment la convention à intervenir avec l'E.P.F. La signature de cet acte engage bien sûr la ville de l'Aigle à racheter le site industriel au bout des cinq ans si aucun projet n'est mis en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,



Thierry PINOT
[Handwritten signature]

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC L'A.R.I.M DES
PAYS BAS-
NORMANDS**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC,
Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric
PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE,
Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette
PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian
TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal
GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M.
PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard
ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY,
M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle
Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

L'Association de Restauration Immobilière de Basse-Normandie, dont le siège est
à Caen, intervient depuis de nombreuses années auprès des collectivités
territoriales. Avant d'envisager les conditions éventuelles d'un partenariat pour
lequel cette association a sollicité la ville de L'Aigle, il convient de rappeler les
quatre axes essentiels de son action :

- mise en place d'une politique de prévention et d'adaptation des logements pour
les personnes âgées,
- participation à la mise aux normes des logements des propriétaires occupants,
- remise sur le marché locatif des logements vacants,
- informations et conseils aux propriétaires sur les aides en matière de
développement durable (économie d'énergie, isolation, etc.).

L'ARIM se propose de réaliser une information personnalisée auprès des Aiglons
en tenant 10 permanences par an en mairie. Outre une mission d'information
générale, trois actions particulièrement intéressantes sont proposées :

Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

le : 4 MAR. 2010

Le Maire,

Thierry PINOT



1°) conseils gratuits aux propriétaires et locataires :

- information des habitants en matière d'aide à l'amélioration de l'habitat,
- fourniture gratuite aux propriétaires d'un dossier de pré-étude permettant de définir un plan de financement,
- rédaction des dossiers de subventions,
- demande de paiement auprès des différents organismes.

2°) action prévention logement pour les personnes âgées : inciter les propriétaires occupants à engager les travaux d'adaptation de leur logement à partir d'un diagnostic complet de leur habitation réalisée par un technicien de l'ARIM.

3°) conseils à la collectivité :

- l'ARIM informera les organismes et administrations concernés des problèmes rencontrés dans le cadre de son action et proposera des solutions ;
- l'ARIM établira un bilan détaillé des moyens et actions mises en œuvre, des résultats obtenus, des difficultés rencontrées.

Pour accomplir l'ensemble de cette mission, l'ARIM sollicite la Ville de L'AIGLE à hauteur de 4 844,40 €.

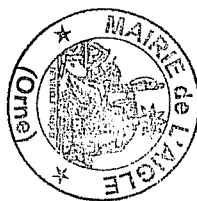
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **EMET un avis favorable** pour la réalisation d'un partenariat avec l'Association de Restauration Immobilière de Basse-Normandie (A.R.I.M. des Pays Bas-Normands) ;

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la convention Amélioration Habitat pour l'année 2010, à intervenir entre cette Association et la Ville de L'AIGLE.

- **DIT** que la Ville versera à l'ARIM une rémunération forfaitaire d'un montant de 4.050,50 € H.T, soit **4 844,40 € T.T.C.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**CONVENTION DE
PARTENARIAT
AVEC LE
C.A.U.E**

(Conseil d'Architecture,
d'Urbanisme et de
l'Environnement de
l'Orne)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,

le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE,
M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC,
Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric
PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup
ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE,
Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette
PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian
TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNEHARD, Mme Marie-Chantal
GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M.
PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard
ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY,
M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle
Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

Dans le cadre d'une réflexion au sujet de l'aménagement des berges de la Risle, il apparaît envisageable de conclure un partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme, et de l'Environnement de l'Orne qui se propose d'apporter son savoir-faire en la matière. Plusieurs élus ont eu l'occasion de se rendre l'an passé à Argentan pour juger du travail effectué grâce au partenariat établi entre cette ville et le C.A.U.E.

À cette première étape de l'élaboration du projet d'aménagement de la Risle, le C.A.U.E conduira le processus de concertation auprès des usagers concernés.

Le rôle du C.A.U.E sera :

- de permettre à l'ensemble des usagers de la Risle de développer une approche commune du projet de réhabilitation des rives de la rivière,
- d'accompagner les élus dans la définition des orientations de leur projet,
- de sensibiliser les habitants à la qualité du patrimoine bâti, historique, social et naturel de la Risle, puis au projet de préservation et de revalorisation de la rivière au cœur de la ville.

Pour mener à bien cette mission, une contribution financière est sollicitée à hauteur de 12 000 euros, représentant 30,25 % du coût total de cette mission d'assistance au maître d'ouvrage. Le reste du financement est assuré par le C.A.U.E (17 166 euros) et la Fondation de France (10 500 euros).

Certifié exécutoire

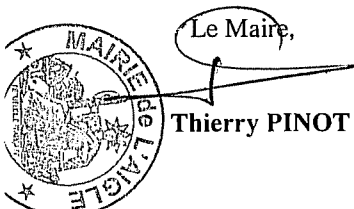
transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

le : 4 MAR. 2010

Le Maire,
Thierry PINOT

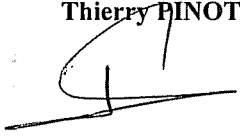


Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **EMET un avis favorable** pour la réalisation d'un partenariat avec le C.A.U.E dans le cadre de la revalorisation des berges de la Risle,
- **AUTORISE Monsieur le Maire** à signer la convention d'assistance au maître d'ouvrage à intervenir entre le C.A.U.E. et la Ville de L'AIGLE,
- **DIT** que la contribution financière de la Ville de L'AIGLE s'élève à **12 000 euros**, soit 30,25 % du coût estimé.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,
Thierry PINOT


19/10

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,
le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

Lors de cette même séance, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le rachat des deux sites I.M.V. (Instruments de Médecine Vétérinaire) et sur la conclusion d'une convention avec l'Etablissement Public Foncier de Basse-Normandie.

Le projet de budget 2010 présentera le rachat de l'immeuble cadastré Section AN n° 530, d'une surface de 20 a 39 ca, situé rue Porte Rabel et appartenant à l'Entreprise I.M.V.

Le coût estimé du rachat s'élève à 327 000 €. (Frais d'acte non compris).

CONSIDERANT que :

- ce projet s'inscrit dans le cadre du montage juridique et financier qui a permis le maintien de l'entreprise IMV sur le territoire du Pays de L'AIGLE,
- qu'il a permis de maintenir sur le territoire aiglon un volume de 200 emplois ainsi que les familles.

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 27

OBJET :

**DEMANDE DE
SUBVENTION DE
L'ETAT POUR LE
PROJET DE RACHAT
DE L'IMMEUBLE
I.M.V., RUE PORTE
RABEL**

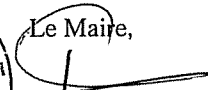
Certifié exécutoire

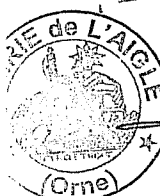
transmis à la Sous-Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

le : 4 MAR. 2010

Le Maire,

Thierry PINOT



Avant qu'il ne soit procédé au vote, Monsieur Philippe SARTHOUT déclare ne pas y prendre part.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

1°) Par 20 voix POUR et 7 voix CONTRE (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. TAUPIN, M. COUSIN, M. FRENEHARD, Mme GAGEZ) :

- **SE PRONONCE favorablement** sur le rachat de l'immeuble ci-dessus mentionné,

2°) Par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Mme PROSARPIO, M. GOUSSIN, Mme LENOTRE, M. TAUPIN, M. COUSIN, M. FRENEHARD, Mme GAGEZ) :

- **AUTORISE Monsieur le Maire** à solliciter une subvention d'équipement du Ministère de l'Intérieur au taux le plus élevé possible pour le projet de rachat des bâtiments situés rue de Porte Rabel.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT

**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,
le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 28

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

La Saison Culturelle municipale 2009/2010 présente du samedi 6 mars au dimanche 28 mars 2010, à l'Espace des Tanneurs, une exposition de sculptures de Fanny Ferré, artiste très renommée habitant à Saint Sulpice sur Risle.

Dans le cadre de la négociation de la venue de l'artiste à L'AIGLE, il est convenu la réalisation d'un catalogue d'exposition. Ce catalogue de 24 pages présentera des photos des œuvres exposées par l'artiste.

Afin de pouvoir vendre ce catalogue, il convient de définir son tarif de vente et le prix proposé pourrait être de 9 €.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

- **FIXE** le tarif de vente du catalogue à **9 € l'unité**,
- **AUTORISE** l'encaissement du produit ci-dessus désigné,
- **DIT** que les recettes seront encaissées dans la régie Saison Culturelle,
- **DIT** qu'un arrêté de régie modificatif sera pris.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,
Le Maire,

Thierry PINOT



Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

le : 4 MAR. 2010

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

Nombre de Conseillers :

en exercice : 29

présents : 23

votants : 28

OBJET :

**SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE -**

**ASSOCIATION SPORTIVE
DU COLLEGE MOLIERE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil dix,
le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

Une équipe, composée de cinq licenciés de l'Association Sportive du Collège Molière, s'est brillamment qualifiée aux championnats de France d'athlétisme hivernaux. Ceux-ci se sont déroulés à CLERMONT-FERRAND (Puy de Dôme) du 8 au 10 Janvier 2010.

Afin de réduire les frais occasionnés par cette compétition (transport, hébergement et repas), l'association sportive du Collège Molière sollicite une subvention exceptionnelle,

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

SE PRONONCE favorablement quant à l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € ;

DIT que les crédits seront pris sur l'article 6574 «Subventions aux organismes privés».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,

Le Maire,

Thierry PINOT



Certifié exécutoire

transmis à la Sous-
Préfecture :

le : 4 MAR. 2010

Publié

le : 4 MAR. 2010

Le Maire,

Thierry PINOT



**MAIRIE
DE
L'AIGLE**

(DB)

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :
en exercice : 29
présents : 23
votants : 28

L'an deux mil dix,
le : **Mercredi 24 FEVRIER**, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PINOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 Février 2010

OBJET :

**VENTE D'UN BIEN
COMMUNAL, RUE
DE BEC'HAM**

PRESENTS : M. Thierry PINOT, Mme Isabelle DUVAL DE LAGUIERCE, M. Serge DELAVALLÉE, Mme Chantal LESAVETIER, M. Hervé BELLOC, Mlle Christelle HYVARD, M. Philippe SARTHOUT, M. Frédéric PROVOTELLE, Mme Mireille NOGUET, Elisabeth FOULON, M. Yakup ALTUN, Mlle Souad EL MANAA, M. Franck MÉTIER, M. Michel PERROTTE, Mme Anne ZEYMES-LEBELLEC, M. Franck ESTEBAN, Mme Claudette PROSARPIO, M. Jean-Marie GOUSSIN, Mme Nathalie LENOTRE, M. Christian TAUPIN, M. Didier COUSIN, M. Jacques FRÉNÉHARD, Mme Marie-Chantal GAGEZ.

Absents ou excusés : Mme Isabelle CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. PERROTTE, M. Claude BELLUCO qui a donné pouvoir à M. PINOT, M. Gérard ALLIGUIÉ qui a donné pouvoir à Mme DUVAL, Mme Maryvonne DEPOILLY, M. Dominique CLOUARD qui a donné pouvoir à Mme LESAVETIER, Mlle Valérie GHARBI qui a donné pouvoir à M. MÉTIER.

Monsieur Yakup ALTUN a été nommé Secrétaire de Séance.

Par décision du maire en date du 28 mai 2009, prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal en date du 26 octobre 2005, la Ville de L'AIGLE a exercé son droit de préemption pour l'acquisition d'un immeuble à usage de commerce et d'habitation, situé au 21 rue de Bec Ham, cadastré section AK numéro 300, et alors propriété de M. et Mme Pierre Levallois.

Ce droit de préemption a été exercé pour les deux motifs suivants :

- d'une part, la Municipalité souhaite engager une politique de revitalisation du commerce de centre-ville, et tout particulièrement les commerces de proximité;
- d'autre part, la commune a pour volonté de favoriser une offre de commerces, différenciée des centres commerciaux, ceci dans un souci d'équilibre avec ceux-ci.

Cette vente a été concrétisée par acte notarié en date du 19 août 2009 au prix de 95 000 €, l'estimation des Domaines étant alors de 96 000 € pour les murs.

Aux termes de discussions avec diverses personnes intéressées par la reprise de ce commerce de charcuterie, il est aujourd'hui possible, en assurant les objectifs définis dans la préemption, de revendre le bien dont il s'agit et dont il est rappelé qu'il est constitué comme suit :

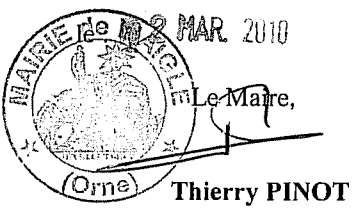
Certifié exécutoire

transmis à la Sous-Préfecture :

le : 2 MAR. 2010

Publié

MAR. 2010
Le Maire,
Thierry PINOT



Un immeuble à usage de commerce et d'habitation sis à L'AIGLE, 21 rue Bec'Ham, comprenant :

- au rez-de-chaussée : boutique à usage de charcuterie, salle à manger, cuisine et vestibule conduisant dans la cour.
- au premier étage : grand vestibule et deux chambres.
- au deuxième étage : deux chambres et un grand cabinet.
- Grenier au-dessus.
- Derrière et attenant, un bâtiment comprenant : un laboratoire, deux chambres au-dessus, grenier au-dessus.
- cour

A la suite un autre bâtiment à usage de cave grenier au-dessus.

Surface 00ha 02a 44ca

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- **SE PRONONCE favorablement** sur l'offre de Monsieur Bertrand MÉRIMÉE sur la base d'un prix d'achat de **120 000 €**,

- **DIT** que les frais d'acte notarié sont à la charge de l'acquéreur.

- **DIT** que la partie de l'immeuble située à l'étage sera mise en location par les futurs propriétaires ;

- **DIT** qu'un logement sera réservé à l'exploitant du commerce ;

- **DIT** que l'attributaire devra :

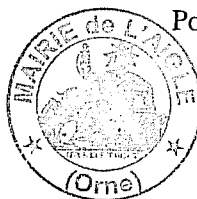
- reprendre, le bail commercial signé entre la Ville de L'AIGLE et M. Christophe LEBOEUF, Charcutier, inscrit au Registre du Commerce,

- affecter, dans un délai de 24 mois à compter de la présente délibération, le surplus de l'immeuble à un usage effectif d'habitation.

- **DIT** qu'il est interdit à l'attributaire de vendre le bien rétrocédé, (sauf accord de la Municipalité) tant que les objectifs ci-dessus ne seront pas réalisés, et en tout état de cause avant deux ans minimum.

- **AUTORISE Monsieur Le Maire** à signer tous les actes et documents relatifs à cette cession.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Au registre sont les signatures,
Pour copie certifiée conforme,



Le Maire,

Thierry PINOT